

Agents autorisés Membres du conseil d'administration de la FPPQ Association des emballeurs de pommes du Québec M ^{me} Sophie Perreault, AQDFL. M. Alfredo Cadario, coordonnateur Table filière pomme Entrepôtsitaires	Représentants des chaînes Loblaws, Provigo, Maxi et Maxi & Cie Metro Sobey's M. Yvon Laurin. Ass. Prop. des fruiteries du Québec
--	---

19 septembre 2013

Prix minimum de la pomme destinée à la transformation – récolte 2013

Décision du 18 septembre 2013 du comité de prix de la pomme destinée à la transformation.

Date	Pommes à jus standard	Pommes à sauce	Pommes à jus opalescent
À compter du début de la récolte	Hâtives 0,06 \$ la livre ou 2,52 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres
À compter du début de la récolte	Tardive Pas encore d'entente suite à la négociation avec le représentant des transformateurs. Suite à la demande des transformateurs le dossier sera soumis à l'arbitrage devant la Régie	Tardives 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage) 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)	Tardives 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage) 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)
À compter du 10 septembre 2013		Tardives 0,07 \$ la livre ou 2,94 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)	Tardives 0,07 \$ la livre ou 2,94 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)
À compter du début de la récolte	Tardives 0,055 \$ la livre et ou 2,31 \$ le minot de 42 livres + bonification de 0,005 \$ la livre selon une péréquation tel que décrite ci-bas		

- De plus, **une bonification de 0.005 \$ / lb** est offerte pour couvrir les besoins de A. Lassonde en pommes du Québec pour ses produits commercialisés dans la province et ce, sur un volume maximum de 20 millions de livres.
- Tous les volumes de pommes du Québec seront payés avec la même diligence au prix initial de 0.055 \$ / lb. Une fois la saison terminée (saison des pommes à terre), A. Lassonde établira la proportion de pommes sur laquelle les producteurs méritent la bonification de 0.005 \$ / lb. La bonification sera offerte sur la pomme en provenance du Québec seulement.
- Tous les producteurs seront traités avec équité indépendamment de la date de réception de leurs pommes
- Toutes les pommes du Québec commercialisées via les transporteurs de pommes à jus ou le poste de transformation accrédité par A. Lassonde seront visées par la bonification.

Exemple :

- Supposons que les entreprises A. Lassonde Inc. reçoivent 40 millions de livres du Québec
- 20 millions de livres seront bonifiées de 0,005 \$ / lb et l'autre 20 millions demeurera à 0,055 \$ / lb soit un ratio de **50 %** (20 millions / 40 millions)
- Si un producteur livre 50 000 livres de pommes tardives à terre, il recevra la bonification de 0,005 \$ / lb sur 25 000 livres (50 %) soit un ajustement de 125.00 \$

Prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la transformation

Les membres du comité ont décidé que le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la transformation se tiendra à la **demande des parties** pour discuter des prix des pommes tardives.

Prix minimum de la pomme tardive destinée à la consommation à l'état frais – récolte 2013

Décision du comité de prix du **16 septembre 2013** des pommes destinées à la consommation à l'état frais, dont font partie des représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec et de la Fédération des producteurs de pommes du Québec, est le maintien du prix des variétés déjà fixé, en plus d'établir celui des autres variétés tardives :

Date	Sunrise Paulared Lobo et Ginger Gold	McIntosh Spartan Gala	Honeycrisp *	Empire Cortland Autres variétés tardives	Rouge délicieuse Jaune délicieuse
À compter du début de l'écoulement	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$	S : 38,00 \$ C : 38,00 \$	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$
* Spécifications pour la Honeycrisp <ul style="list-style-type: none">• Calibre minimal : 2 ¾ pouces (70mm) en cellule ou en sac• Pédoncule ne doit pas dépasser la cuvette pédonculaire• Coloration : rouge ou rouge rayé doit couvrir au moins 50 % de la superficie du fruit					

S: Sac

C: cellule

Suite à la décision du comité de prix, **le prix des pommes destinées en cellule** s'appliquera pour toutes les pommes de calibre 2 ¾ po et plus vendues en vrac dans des contenants de 35 lb et plus.

Pompouce* : destinée exclusivement aux Centres de la petite enfance et garderies Seulement pour les variétés Paulared, McIntosh, Spartan, Gala Empire et Cortland

	Paulared	Cortland	Gala	McIntosh Spartan	Empire
À compter du début de l'écoulement	11,20 \$	11,20 \$	11,20 \$	11.20 \$	11,20 \$
* Précisions sur Pompouce : Pour les pommes ayant un calibre de 2 ¼ à 2 1/2 po le prix est de 30 % de moins que les pommes en sac.					

Prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais

Étant donné que le calendrier des dates de mise en marché est évolutif, il peut être révisé régulièrement selon l'évolution de la récolte. Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais (téléphonique) se tiendra **le lundi 23 septembre 2013 à 19 h 30** dans le but de rediscuter des dates de mise en marché et le prix des pommes tardives.

Calendrier des dates de mise en marché – récolte 2013



Le 3 septembre 2013, les membres du comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais ont décidé de maintenir le statu quo des dates de mise en marché, dans le but d'avoir un approvisionnement continu de qualité et de respecter la maturité des différentes variétés de pommes du Québec. Les membres du comité demandent aux producteurs, emballeurs et à tous les intervenants de la filière de la pomme de respecter ces dates qui débutent le mercredi 4 septembre 2013.

SEPTEMBRE	04 Paulared Lobo ** Ginger Gold N	11 Paulared Lobo Ginger Gold N	18 Paulared Lobo Ginger Gold N McIntosh **	25 Paulared Lobo McIntosh Spartan Honeycrisp N Gala N Ginger Gold N Jaune délicateuse	
OCTOBRE	02 Lobo McIntosh Honeycrisp N Gala N Spartan Empire Cortland Jaune délicateuse	09 Lobo McIntosh Honeycrisp N Gala N Spartan Empire Cortland Rouge délicateuse Jaune délicateuse	16 Lobo McIntosh Honeycrisp N Gala N Spartan Empire Cortland Rouge délicateuse Jaune délicateuse	23 Lobo McIntosh Honeycrisp N Gala N Spartan Empire Cortland Rouge délicateuse Jaune délicateuse	30 Lobo McIntosh Honeycrisp N Gala N Spartan Empire Cortland Rouge délicateuse Jaune délicateuse

** Quantité limitée **N** : nouvelle variété

Tous les agents autorisés qui commercialiseront avant la date de mise en marché à compter de la variété **SUNRISE** perdront des points de démerite qui pourraient entraîner la perte de leur autorisation à titre d'agent autorisé. De plus, la Fédération se réserve le droit d'entamer toute procédure juridique nécessaire pour le non-respect des dates de mise en marché et **contre tous les agents non-autorisés**.

AUGUST 2012, ORDER NO. 12-045 AGDEX 211/66
<http://www.omafra.gov.on.ca/english/crops/facts/12-045.pdf>

Codaphone; 450 679-0530 poste 8671 ou 450 679-4265

Daniel Ruel
Fédération des producteurs de pommes du Québec

G:\Générale 3\Général\communiqués\2013-2014\com19-09-13.doc